

Plan Local d'Urbanisme



Saint-Alban de Montbel
Département de la Savoie

Bilan de la concertation



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 14 Novembre 2022



Sommaire

1.	La concertation pendant la révision du PLU de Saint-Alban de Montbel	3
2.	Synthèse et bilan des outils de concertation mis en place	5
3.	Conclusions.....	22
4.	Annexes	23

I. La concertation pendant la révision du PLU de Saint-Alban de Montbel

I.1. La concertation pendant la révision générale du PLU

Les dispositions de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme stipulent que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Conseil Municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation.

Ces modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal en arrête le bilan qui doit être annexé à la délibération d'arrêt et joint au dossier d'enquête publique du PLU.

Par la délibération du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal de Saint-Alban de Montbel a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et définit les modalités de concertation avec la population que la municipalité souhaite mettre en œuvre tout au long de la révision du PLU.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en œuvre de plusieurs outils qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLU. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

I.2. Les modalités de concertation définies par la municipalité

Les modalités de concertation définies par la commune de Saint-Alban de Montbel dans le cadre de la révision du Plan Local d'urbanisme sont les suivantes :

- La publication d'articles informant des études et de la procédure dans le bulletin municipal et sur les tableaux d'affichage de la commune,
- La mise à disposition, en mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, d'un registre permettant de consigner les observations et les contributions,
- La possibilité aux citoyens de faire parvenir leurs contributions par courrier postal ou mail adressé à Madame Le Maire,
- La tenue de 2 réunions publiques communales, au moment du PADD et avant l'arrêt du PLU.

L'ensemble de ces modalités de concertation définies dans la délibération prescrivant la révision générale du PLU a été mis en œuvre.

En plus des modalités de concertation définies dans la délibération prescrivant la révision générale du PLU de Saint-Alban de Montbel, la commune a souhaité mettre œuvre d'autres outils de concertation afin d'associer les habitants à l'élaboration du document d'urbanisme.

Les outils de concertation complémentaires mis en œuvre par la commune :

- Organisation d'un forum de lancement du PLU,
- Mise en ligne sur le site internet de la commune d'un questionnaire habitants du vendredi 8 février 2019 au vendredi 29 mars 2019,
- Mis en place, lors du forum de lancement du PLU, d'une boîte à idées située à l'accueil de la Mairie au heures et jours d'ouverture habituels entre le 8 février et le 29 mars 2019,
- Réalisation d'une balade urbaine en phase diagnostic,
- Organisation d'un atelier participatif en phase diagnostic,
- Exposition évolutive composée de 3 panneaux A0 rigide exposés dans le hall de la Mairie
- Rédaction d'une lettre d'information

2. Synthèse et bilan des outils de concertation mis en place

2.1. Les articles

2.1.1. Les articles parus le site internet de la commune

Plusieurs articles ont été publiés sur le site internet de la commune de Saint-Alban de Montbel.

Ces articles visaient à informer la population sur les différentes modalités de concertation mis en œuvre par la commune et sur l'avancement du projet.

Démarche d'élaboration du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mairie - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Forum de lancement du nouveau PLU

Le vendredi 8 février 2019 - à 18h30 Salle François Cachoud - Démarche d'élaboration du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ont été abordés : La démarche d'élaboration du PLU, les objectifs communaux et des contraintes supra-communales, les dispositifs de concertation

La présentation a été suivie d'un temps d'échange avec la population.

- [La présentation lors du forum de lancement du PLU \(2,4 Mo\)](#)
- [Le compte-rendu du forum de lancement du PLU \(210 Ko\)](#)

Balade urbaine

Le mercredi 20 mars 2019 à 14h30 - départ de la Mairie.

- [Le compte-rendu de la balade urbaine \(1 Mo\)](#)

Atelier participatif

Construction du projet avec la population le vendredi 29 mars 2019 à 18h30 - Salle François Cachoud

- [Présentation de l'atelier participatif \(3,70 Mo\)](#)
- [Compte-rendu de l'atelier participatif \(1 Mo\)](#)

Diagnostic socio-économique

- [Le diagnostic socio-économique \(9 Mo\)](#)

État Initial de l'Environnement (EIE)

- [État Initial de l'Environnement \(4,5 Mo\)](#)

Le porter à connaissance de l'État et ses compléments

- [Porter à connaissance de l'État - 001 \(830 Ko\)](#)
- [Porter à connaissance de l'État - 002 \(80 Ko\)](#)
- [Porter à connaissance de l'État - 003 \(2 Mo\)](#)
- [Porter à connaissance de l'État - 004 \(170 Ko\)](#)
- [Porter à connaissance de l'État - 005 \(37 Ko\)](#)

Liste communale des servitudes

- [Liste communale des servitudes \(100 Ko\)](#)

2 réunions publiques seront organisées

Un registre de concertation est disponible en mairie (possibilité d'envoyer ses remarques par mail ou courrier)

Des articles seront publiés dans le bulletin municipal et sur les tableaux d'affichage

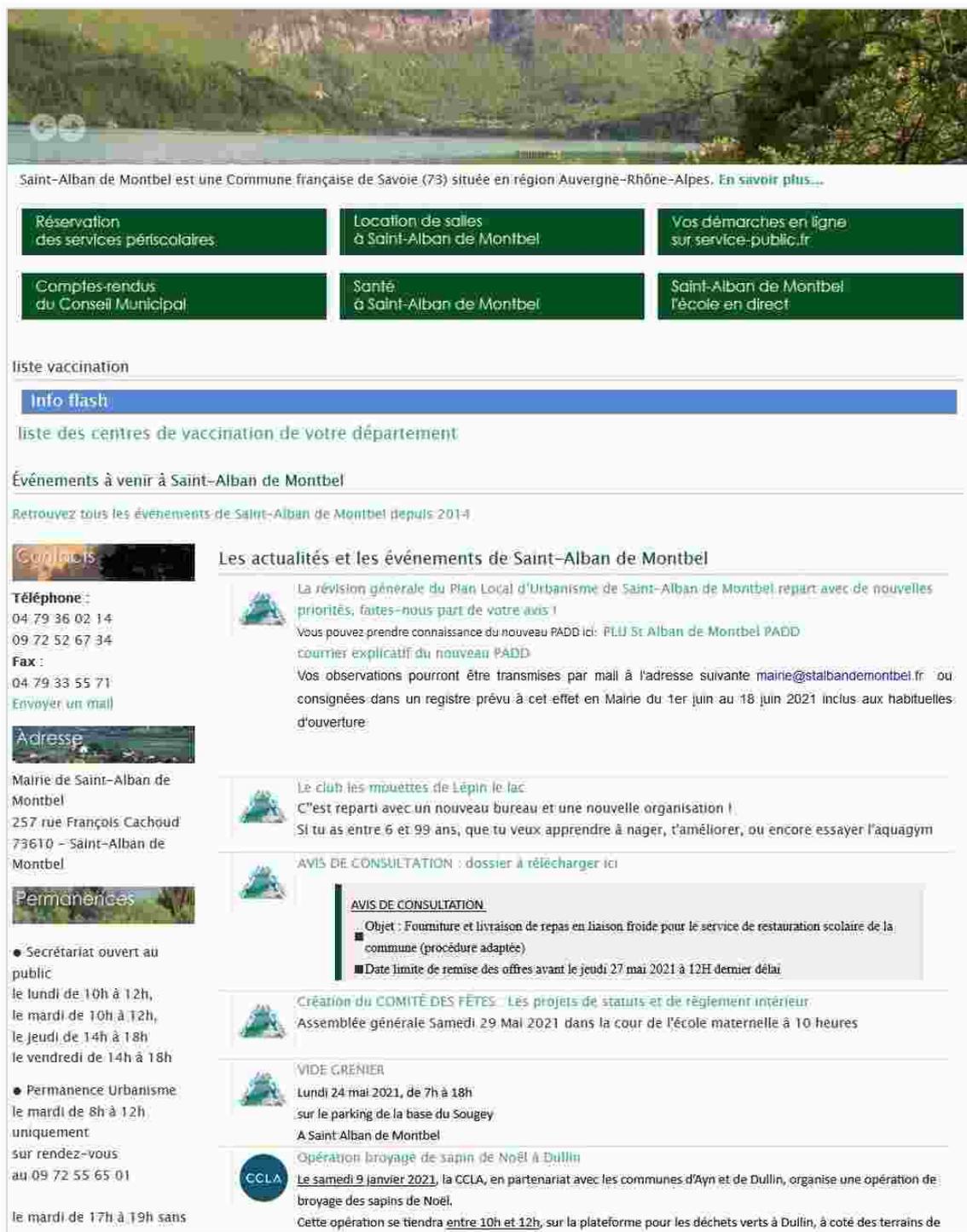
Une exposition évolutive va suivre l'avancée des réflexions

Une boîte à idées

- [Télécharger une version réduite du panneau \(1,7 Mo\)](#)

Extrait du site internet de la commune de Saint-Alban de Montbel // 25 juillet 2019

Suite aux élections municipales de 2020, la nouvelle équipe a souhaité revoir le projet de PLU dans globalité. La population a été informée des évolutions apportées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables via un article sur le site internet de la commune.



Saint-Alban de Montbel est une Commune française de Savoie (73) située en région Auvergne-Rhône-Alpes. [En savoir plus...](#)

Réservation des services périscolaires	Location de salles à Saint-Alban de Montbel	Vos démarches en ligne sur service-public.fr
Comptes-rendus du Conseil Municipal	Santé à Saint-Alban de Montbel	Saint-Alban de Montbel l'école en direct

liste vaccination

Info flash

liste des centres de vaccination de votre département

Événements à venir à Saint-Alban de Montbel

Retrouvez tous les événements de Saint-Alban de Montbel depuis 2014

Contacts

Téléphone :
04 79 36 02 14
09 72 52 67 34

Fax :
04 79 33 55 71

[Envoyer un mail](#)

Adresse

Mairie de Saint-Alban de Montbel
257 rue François Cachoud
73610 - Saint-Alban de Montbel

Permanences

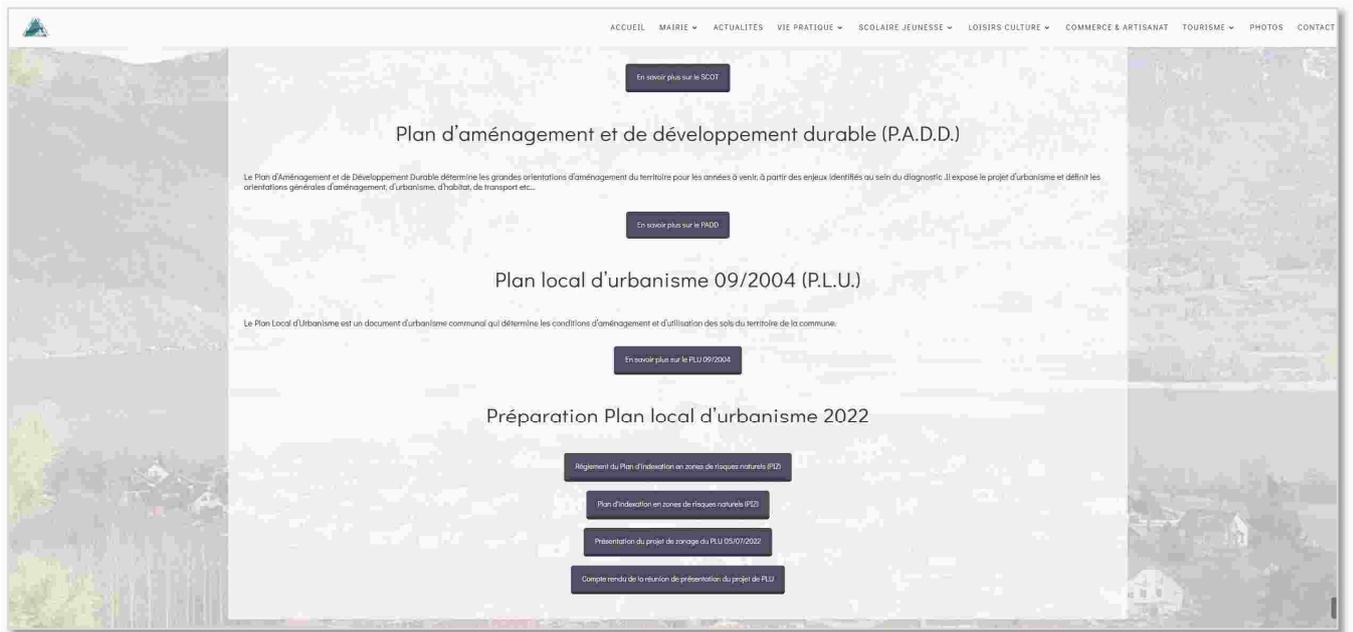
- Secrétariat ouvert au public
le lundi de 10h à 12h,
le mardi de 10h à 12h,
le jeudi de 14h à 18h
le vendredi de 14h à 18h
- Permanence Urbanisme
le mardi de 8h à 12h, uniquement sur rendez-vous au 09 72 55 65 01
le mardi de 17h à 19h sans

Les actualités et les événements de Saint-Alban de Montbel

- La révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel repart avec de nouvelles priorités, faites-nous part de votre avis !
Vous pouvez prendre connaissance du nouveau PADD ici: [PLU St Alban de Montbel PADD](#)
[courrier explicatif du nouveau PADD](#)
Vos observations pourront être transmises par mail à l'adresse suivante mairie@stalbandmontbel.fr ou consignées dans un registre prévu à cet effet en Mairie du 1er juin au 18 juin 2021 inclus aux habituelles d'ouverture.
- Le club les mouettes de Lépin le lac
C'est reparti avec un nouveau bureau et une nouvelle organisation !
Si tu as entre 6 et 99 ans, que tu veux apprendre à nager, t'améliorer, ou encore essayer l'aquagym
- AVIS DE CONSULTATION : dossier à [télécharger](#) ici
- AVIS DE CONSULTATION**
Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire de la commune (procédure adaptée)
■ Date limite de remise des offres avant le jeudi 27 mai 2021 à 12H dernier délai
- Création du COMITÉ DES FÊTES - Les projets de statuts et de règlement intérieur
Assemblée générale Samedi 29 Mai 2021 dans la cour de l'école maternelle à 10 heures
- VIDE GRENIER
Lundi 24 mai 2021, de 7h à 18h
sur le parking de la base du Sougey
A Saint-Alban de Montbel
- CCLA**
Opération broyage de sapin de Noël à Dullin
Le samedi 9 janvier 2021, la CCLA, en partenariat avec les communes d'Ayn et de Dullin, organise une opération de broyage des sapins de Noël.
Cette opération se tiendra entre 10h et 12h, sur la plateforme pour les déchets verts à Dullin, à coté des terrains de

Extrait du site internet de la commune de Saint-Alban de Montbel // 7 Juin 2021

Au fur et à mesure de l'avancée de l'étude, le site internet de la commune a été régulièrement mis à jour.



Extrait du site internet de la commune de Saint-Alban de Montbel // 20 octobre 2022

2.1.2. Les articles édités dans le bulletin municipal

Le Plan Local d'Urbanisme a également fait l'objet de plusieurs articles dans le bulletin municipal.

Mairie de Saint-Alban de Montbel
04 79 20 02 14 - 09 75 22 07 24
mairie@saintalbandemontbel.fr - www.saintalbandemontbel.fr

Le petit Saint-Albanais

Dossier spécial
Revision du PLU

N° 9
Décembre 2019

Editorial

La loi qui encadre les élections municipales de mars 2020, imposant aux communes des dispositions particulières pour leur communication et leurs publications municipales, nous n'inviterons au sein de ce dossier « petit Saint-Albanais » que les réalisations qui viennent de s'achever et celles dans lesquelles notre équipe municipale demeure pleinement engagée jusqu'au terme de ce mandat.

Ainsi, la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme, dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient d'être adopté en Conseil Municipal le 23 septembre dernier, suscite de légitimes interrogations auxquelles nous avons souhaité répondre au travers d'un dossier spécial élaboré par notre cabinet d'architectes-urbanistes Atelier-2, que nous vous invitons à découvrir en pages inférieures.

Domestique à votre écoute et aspirant avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de la cérémonie de présentation de nos vœux 2020, je vous souhaite une excellente fin d'année et de joyeuses fêtes.

« Cœur de village »
inauguré le 21 septembre 2019

Sous un soleil radieux, les Saint-Albanais ont participé aux côtés des élus régionaux, départementaux et locaux ainsi que des architectes et chefs d'entreprises conviés, à l'inauguration des aménagements de notre Cœur de Village.

Une grenette (espace de plein air couvert aux formes épurées avec toiture plate végétalisée), un WC public, un Relais d'Information Service et une signalétique routière et d'information adaptée vont venir achever cette réalisation.

Vendredi 24 Janvier 2020 à 19H
salle François Cachoud
PRESENTATION DES VŒUX
du Maire et du Conseil Municipal
suivie du partage de la traditionnelle galette des rois

Le journal municipal de Saint-Alban de Montbel - Responsable de la publication : Auréck Chevillon

Le petit Saint-Albanais - N°9 Décembre 2019

Dossier 2

Atelier-2

architectes - urbanistes

La révision générale du PLU de Saint-Alban de Montbel est lancée !

Le Conseil Municipal a prescrit le 5 juillet 2018 la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification qui exprime un véritable projet de territoire à l'horizon des 10/12 prochaines années. Il organise le développement de la ville en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement du territoire et au développement durable : stratégies économiques, urbaines, sociales, environnementales, etc.

Le PLU définit des prescriptions et des orientations écrites et graphiques qui doivent respecter les propriétaires privés et publics lorsqu'ils déposent une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables).

Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune a été approuvé en septembre 2003. Il doit être totalement réinterrogé, le contexte législatif et local ayant fortement évolué.

Cette révision permettra d'intégrer les évolutions en matière d'urbanisme comme le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant Pays Savoyard.

Les réflexions, qui vont permettre de dessiner le visage de Saint-Alban de Montbel pour la prochaine décennie, sont menées en concertation avec la population et les acteurs locaux.

Où en sont les études ?

Les études sur la révision du PLU ont débuté en janvier 2019 avec l'élaboration du diagnostic territorial qui a été alimenté par les différentes concertations menées avec la population (forum de lancement du PLU, questionnaire aux habitants, boîte à idées, balade urbaine et atelier participatif). Cette première phase de diagnostic a permis de dresser le portrait de Saint-Alban de Montbel et d'identifier les atouts et les faiblesses ainsi que les enjeux pour l'avenir du territoire.

Fort de ce diagnostic, la Commune a ensuite élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les principes d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire. Le PADD constitue la base du PLU et détaille la vision de Saint-Alban de Montbel à l'horizon 2030 : c'est le projet de territoire. Il se décline dans tous les domaines qui feront la ville de demain : l'habitat, la démographie, l'emploi, le commerce et les services, le cadre de vie et les paysages, les déplacements, l'environnement, les équipements et la vie quotidienne.

Ce document qui oriente l'évolution de Saint-Alban de Montbel pour les prochaines années doit tenir compte des enjeux définis par la municipalité, du diagnostic territorial et des contraintes supra-communales.

Atelier-2
19 novembre 2019

Page 2 sur 2

Le journal municipal de Saint-Alban de Montbel

Le petit Saint-Albanais - N°9 Décembre 2019

Dossier 3

Le PADD de la commune définit les 3 grandes orientations suivantes traduites sur la carte de synthèse ci-après :

- Conserver l'équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbains.
- Prévoir un développement urbain modéré, respectueux du patrimoine naturel et bâti.
- Maintenir la diversité des activités économiques et des services, sources de vie locale.

Carte de synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Présenté à la population avec le diagnostic territorial lors de la réunion publique du 13 septembre 2019, le PADD a été débattu par le Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

Le travail de traduction réglementaire et opérationnelle des objectifs du PADD dans le règlement écrit, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation a débuté en octobre 2019.

Comment s'informer - Donner son avis ?

Vous pouvez vous informer et donner votre avis sur le projet de PLU grâce aux modalités de concertation suivantes :

- Publication d'articles informant des études et de la procédure dans le bulletin municipal et sur les tableaux d'affichage de la commune.
- Mise à disposition en Mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels d'un registre de concertation.
- Possibilité aux citoyens de faire parvenir leurs contributions par courrier postal ou mail adressé à Madame Le Maire.
- Organisation d'une dernière réunion publique avant l'arrêt du PLU.
- Mise en ligne sur le site internet de la commune des documents d'étape et de concertation.

Atelier-2
19 novembre 2019

Page 3 sur 2

Le journal municipal de Saint-Alban de Montbel

Extrait du Petit Saint-Albanais // Décembre 2019

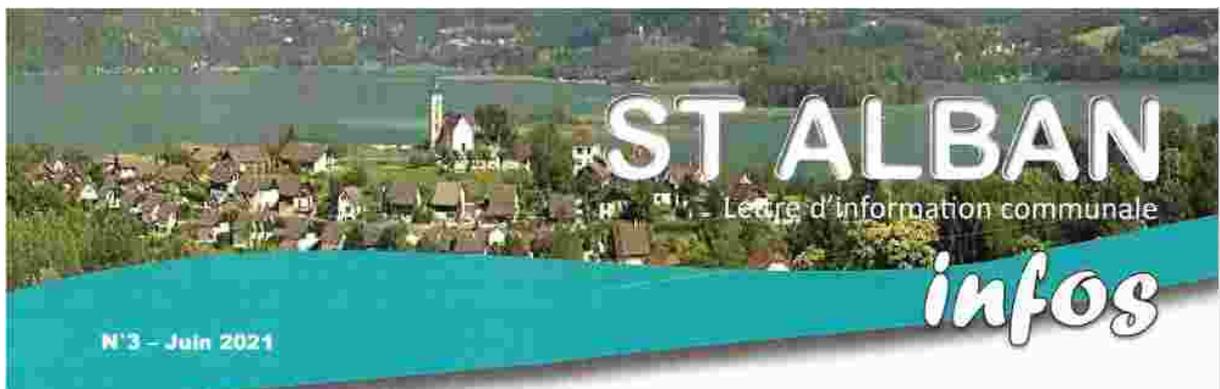


Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Comme chacun le sait, le PLU est en cours de révision: Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies préalablement ne correspondaient en rien aux objectifs évoqués durant notre campagne électorale.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration de ce nouveau PADD avec les administrations de l'État et la société « Atelier 2 » pour concilier les spécificités de notre commune et nos valeurs environnementales, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Extrait de la Lettre d'information communale // Octobre 2020



URBANISME – LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un courrier vous a été adressé en date du 27 mai 2021 concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de notre village et, notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Document qui reprend les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme annoncés pendant la campagne électorale et plus adaptées pour les 10 prochaines années. Orientations prises afin de garder l'esprit et l'identité de notre village et considérant davantage la préservation de l'environnement.

Vous pouvez prendre connaissance du PADD sur le site de la commune et également en mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.



Extrait de la Lettre d'information communale // Juin 2021

2.2. Le registre de concertation

Dès que la révision générale du PLU a été prescrite, la commune a mis à disposition de la population, en mairie, un registre permettant aux habitants et autres acteurs du territoire de noter leurs remarques, avis ou demandes. Le registre a été clos le 14 Novembre 2022 par Monsieur Pierre Duperchy, Maire de la commune de Saint-Alban de Montbel et président du comité de pilotage du projet de PLU.

Il a également été possible d'envoyer ses remarques par courrier (Mairie de Saint-Alban de Montbel, 257 rue François Cachoud, 73 610 Saint-Alban de Montbel) ou par courriel (mairie@stalbandemontbel.fr).

L'ensemble de ces demandes ont été analysées lors du comité de pilotage du 29 Août 2022 qui s'est tenu en Mairie de Saint-Alban de Montbel.

L'analyse de ces demandes par le comité de pilotage a été réalisée en fonction de la cohérence du projet de PLU, des réglementations et normes supérieures, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 9 juillet 2021.

2.2.1. Les remarques émises dans le cahier de concertation en mairie, par courrier ou par mails

22 commentaires ont été déposés dans le cahier de concertation mis à disposition de la population. D'une manière générale, aucune demande de constructibilité n'a été acceptée par les élus, les parcelles ayant fait l'objet de demandes se situent pour la plupart :

- Soit en extension de l'enveloppe urbaine et présentent ainsi une discontinuité par rapport aux principes de la Loi Montagne,
- Soit dans des zones de risques ou de forts enjeux environnementaux ou la constructibilité n'est pas souhaitable

Date de la demande	Objet de la demande	Réponse du maître d'ouvrage
12/02/2019	Classement de la parcelle A150 en zone constructible	Cette parcelle n'existe plus dans le cadastre de 2022. Cette parcelle a fait l'objet d'une division => parcelles 2445 et 2444. Se reporter à la réponse du 22/01/2021
12/03/2019	Classement de la parcelle A745 en zone constructible	Cette parcelle se situe dans un secteur à forts enjeux environnementaux et en discontinuité de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.
21/03/2019	Classement en local commercial d'une habitation parcelle A 262	Le demandeur a mis en vente la maison et retiré sa demande
26/03/2019	Classement des parcelles A 1697, A646, A231, A1023 en zone constructible	Ces parcelles se situent en bordure de la route département, le long de laquelle il n'est pas souhaitable de renforcer l'urbanisation (nuisance sonore notamment). En cohérence avec les objectifs inscrits dans le PADD et notamment « Limiter l'urbanisation en bordure de la RD921, réservée exclusivement aux activités commerciales, artisanales et de service et conserver des coupures non urbanisées », cette demande ne peut aboutir.
26/03/2019	Classement de la parcelle A1710 en zone constructible	Cette parcelle se situe en bordure de la route département, le long de laquelle il

		n'est pas souhaitable de renforcer l'urbanisation (nuisance sonore notamment), objectif inscrit dans le PADD : « Limiter l'urbanisation en bordure de la RD921, réservée exclusivement aux activités commerciales, artisanales et de service et conserver des coupures non urbanisées ». De plus, cette parcelle est en partie concernée par des secteurs à enjeux environnementaux. Cette demande ne peut aboutir.
01/04/2019	Classement de la parcelle A470 en zone constructible	Cette parcelle se situe dans un secteur à forts enjeux environnementaux et en discontinuité de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.
30/04/2019	Maintien de la possibilité d'extension de l'habitation située parcelle A1212 (Nc)	La parcelle A1212 a été classée en zone Nc, une zone spécifique destinée aux campings. Le règlement de cette zone autorise uniquement les habitations légères de loisirs, les terrains de camping et de caravanning ainsi que les constructions et installations nécessaires à cette activité.
27/05/2019	Même demande que celle faite le 01/04/2019	<i>Cf voir ci-dessus</i>
14/06/2019	Photos pour appuyer la demande du 01/04/2019	//
27/08/2019	Maintien de la parcelle A29 en zone constructible	Cette parcelle se situe en extension de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.
10/09/2019	Classement des parcelles A 2385 et A 2264 en zone constructible	Ces parcelles se situent en discontinuité de l'enveloppe urbaine en bordure de route départementale, le long de laquelle il n'est pas souhaitable de renforcer l'urbanisation. Cette demande ne peut aboutir.
12/09/2019	Classement de la parcelle A512 en zone constructible	Cette parcelle se situe en discontinuité de l'enveloppe urbaine à proximité du cours d'eau. Cette demande ne peut aboutir.
16/09/2019	Classement en zone naturelle touristique des parcelles qui ne le sont pas et composent l'unité foncière de l'établissement les Lodges du lac.	L'établissement des lodges du Lac est en partie concernée par la zone Natura 2000. Afin de tenir compte des enjeux environnementaux du site, une partie du site a été classé en zone Nréh alors que les constructions situées en bordure de voie ont été classées en zone Ut2.
Reprise de la procédure Septembre 2020		
24/08/2020	Même demande que celle faite le 21/03/2019	Le demandeur a mis en vente la maison et retiré sa demande
19/11/2020	Classement de la parcelle A470 en zone constructible	Cette parcelle se situe dans un secteur à forts enjeux environnementaux et en discontinuité de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.

30/11/2020	Classement de la parcelle A2258 en zone constructible	Cette parcelle se situe en discontinuité de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.
18/06/2020	Maintien des parcelles A 28 et A 29 en zone constructible	Ces parcelles se situent en extension de l'enveloppe urbaine. Cette demande ne peut aboutir.
22/01/2021	Classement de la parcelle A2445 en zone constructible	Cette parcelle se situe dans le hameau agricole du Perron qui n'a pas vocation à recevoir de nouvelle construction. Cette demande ne peut aboutir.
18/06/2021	Demande d'explication et des motivations au déclassement de la colline du Sougey	Comme inscrit dans les objectifs du PADD les élus souhaitent « Porter une attention particulière à la colline du Sougey, promontoire remarquable au-dessus du Lac, afin de conserver sa qualité paysagère et son intérêt bucolique ». De plus, la colline se situe dans un secteur à forts enjeux environnementaux.
25/08/2022	Maintien en zone constructible de la parcelle A1321	La parcelle A1321 a été classée en zone Nc, correspondant à une zone spécifique dédiée aux campings du territoire.
09/09/2022	Maintien en zone constructible de la parcelle A29 (même demande que celle des 27/08/19 et 18/06/2020)	<i>Cf voir ci-dessus.</i>
25/10/2022	Classement en zone N des parcelles A707, A716, A979 et A978, actuellement	Suite à cette demande, les parcelles ci-contre ont été classées en zone N.

2.3. Les réunions publiques

Une première réunion publique a eu lieu le 13 Septembre 2019. Cette réunion a permis

- de dresser le bilan du questionnaire et des ateliers participatifs (*cf voir ci-dessous*)
- de présenter la synthèse du diagnostic et les objectifs généraux d'aménagement pour la prochaine décennie
- de présenter la suite de la procédure

SAINT-ALBAN DE MONTBEL



PLAN LOCAL D'URBANISME Réunion publique

Vendredi 13 septembre 2019



Une deuxième réunion publique a eu lieu le 5 juillet 2022. Elle a permis :

- de présenter les nouveaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- de présenter les grands principes du zonage et les principales règles écrites
- de présenter les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- de présenter la suite de la procédure

The slide features a dark green header with the text "SAINT-ALBAN DE MONTBEL" in white. Below this, on the left, is a logo for "Saint Alban de Montbel" depicting a church and a mountain. To the right of the logo, the text "PLAN LOCAL D'URBANISME" is written in large, bold, black letters. Below that, "Réunion publique de présentation du projet de PLU" is written in a smaller black font, followed by the date "Mardi 5 juillet 2022" in a blue italicized font. A horizontal line with three blue dots is positioned above a wide landscape photograph of the village. At the bottom right, there are two logos: "Atelier 2" (architectural urbanisme) and "AGRESTIS éco-développement".

Les comptes rendus de ces réunions publiques sont annexés au présent bilan de la concertation.

2.4. Le forum de lancement du PLU

Le forum de lancement du Plan Local d'Urbanisme a été organisé le vendredi 8 février 2019 à 18h30 à la salle Polyvalente de Saint-Alban de Montbel. Les habitants ont été informés de ce forum sur les tableaux d'affichage communaux et sur le site internet de la commune.



The screenshot shows a website page with the following content:

- Accueil » Forum de lancement du Plan Local d'Urbanisme
- Forum de lancement du Plan Local d'Urbanisme
- Date : Vendredi 08 Février 2019
- Lieu : Salle François Cachoud
- Organisateur : Mairie de Saint-Alban de Montbel
- Heure : 18h:30
- Affichage : À la une
- Organisation thème : Mairie de Saint-Alban de Montbel
- Le vendredi 8 février 2019 – à 18h30 Salle François Cachoud – Démarche d'élaboration du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Nous y parlerons :
 - De la démarche d'élaboration du PLU
 - Des objectifs communaux et des contraintes supra-communales
 - Des dispositifs de concertation
- La présentation sera suivie d'un temps d'échange avec la population.
- [Télécharger l'affiche](#)

Extrait de la page d'accueil du site internet de la commune – 13 février 2019

Le forum de lancement a permis d'informer la population de la procédure de révision générale du PLU et des différents moyens de concertations mis en œuvre par la commune.

Le forum de lancement du PLU s'organisait en 2 grands temps :

- Une présentation du contexte législatif, du cadre intercommunal et notamment du SCoT de L'Avant Pays Savoyard et des objectifs communaux,
- Un temps d'échange avec les habitants.

Le premier panneau de concertation a été dévoilé lors de ce forum de lancement du PLU et exposé dans la salle polyvalente durant ce temps d'échange avec la population.

Différents supports de concertations ont été lancés durant ce forum :

- Une version papier du questionnaire en ligne était à disposition de la population,
- Une boîte à idées permettant de recueillir l'avis des habitants.

Le compte-rendu et le support de présentation de la réunion ont été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le compte-rendu du forum de lancement du PLU est annexé au présent document.

2.5. La balade urbaine : Mercredi 20 Mars 2019

Une balade urbaine a été organisée par la commune de Saint-Alban de Montbel le mercredi 20 mars 2019 de 14h30 à 17h45. Cette balade qui s'intitulait « *Faites-nous découvrir votre commune à partir de vos connaissances et pratiques du territoire* » a eu peu de succès puisque seulement 4 participants sont venus.



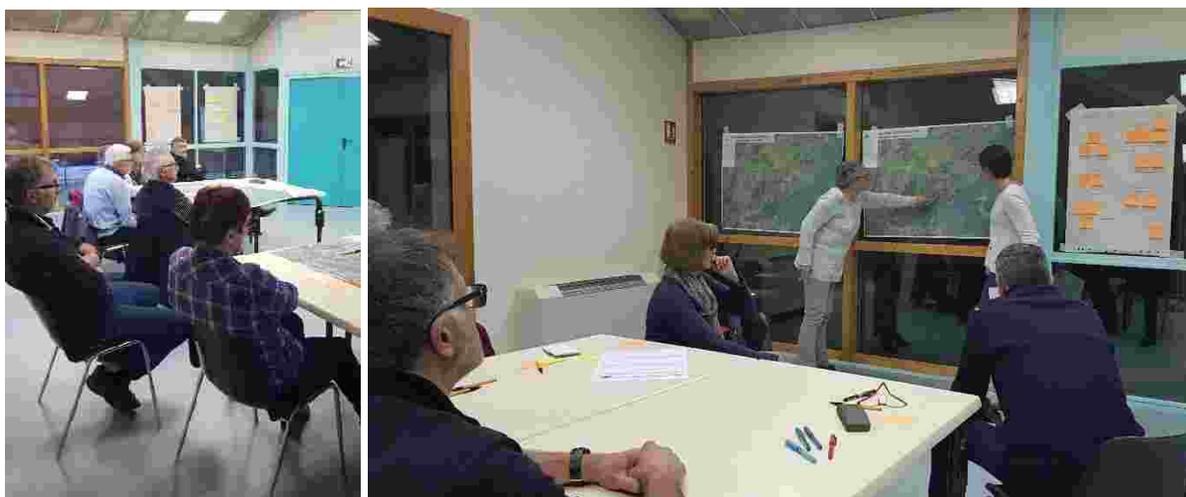
Malgré la faible participation, les informations recueillies lors de cette balade urbaine ont permis d'alimenter le diagnostic grâce à l'approche sensible des habitants.

Le compte-rendu de cette balade urbaine est annexé au présent bilan de la concertation.

2.6. L'atelier participatif : Vendredi 29 Mars 2019

Un atelier participatif a été organisé le vendredi 29 mars 2019 à la salle polyvalente de Saint-Alban de Montbel. Cet atelier intitulé « Vivre à Saint-Alban de Montbel : Bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain » a permis aux 5 participants et 4 élus présents :

- D'identifier les atouts et les faiblesses du territoire,
- Dessiner l'avenir de la commune en définissant les actions à mettre en œuvre à l'horizon des 10 prochaines années.



Cet atelier de concertation a permis d'alimenter le diagnostic territorial et d'amorcer les réflexions sur l'élaboration du PADD.

Le compte-rendu est annexé au présent bilan de la concertation.

2.7. Le questionnaire à la population

Un questionnaire (annexe n°06) à la population, composé d'une vingtaine de questions, a été mis en ligne sur le site internet de la commune. Les habitants ont pu le compléter à partir du vendredi 8 février 2019 à l'occasion du forum de lancement du PLU. Le questionnaire était accessible depuis le site internet de la commune jusqu'au vendredi 29 mars 2019.

Accueil » Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mairie : Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Affichage : À la une

Questionnaire à la population dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

[Accéder au questionnaire...](#)

La commune s'engage dans la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document de planification territoriale qui exprime un projet à l'horizon des 10 prochaines années. Il organise le développement de la ville en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement du territoire et au développement durable : stratégies économiques, touristiques, urbaines, sociales, environnementales, etc.

Au-delà de la seule notion de droit à construire, ce travail doit nous permettre de poser les bases de l'évolution de notre village dans les années à venir.

L'équipe municipale souhaite associer la population à cette réflexion, ce questionnaire vous invite à nous donner votre vision de notre village et à nous faire part de vos idées pour la suite.

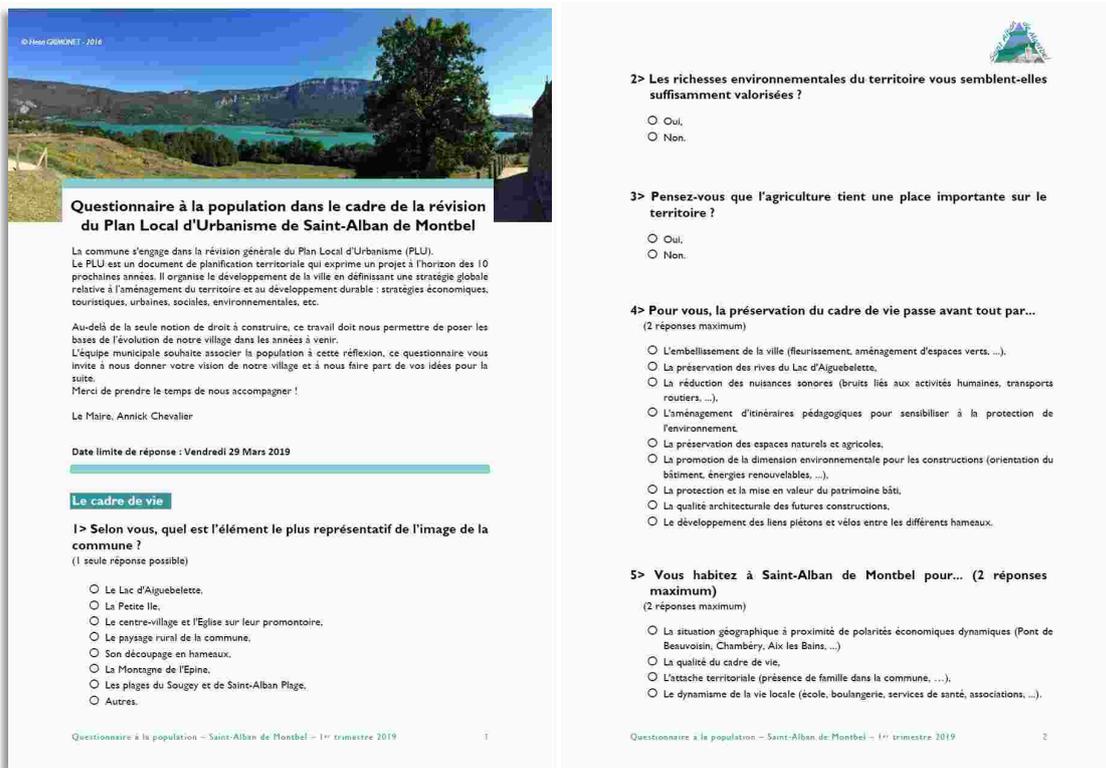
Merci de prendre le temps de nous accompagner !

Le Maire, Annick Chevalier

Date limite de réponse : Vendredi 29 Mars 2019

Extrait de la page d'accueil du site internet de la commune – 13 février 2019

Une version papier a été mise à disposition des habitants lors du forum de lancement du PLU.



© Henri GARNIER - 2016

Questionnaire à la population dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

La commune s'engage dans la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est un document de planification territoriale qui exprime un projet à l'horizon des 10 prochaines années. Il organise le développement de la ville en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement du territoire et au développement durable : stratégies économiques, touristiques, urbaines, sociales, environnementales, etc.

Au-delà de la seule notion de droit à construire, ce travail doit nous permettre de poser les bases de l'évolution de notre village dans les années à venir.

L'équipe municipale souhaite associer la population à cette réflexion, ce questionnaire vous invite à nous donner votre vision de notre village et à nous faire part de vos idées pour la suite.

Merci de prendre le temps de nous accompagner !

Le Maire, Annick Chevalier

Date limite de réponse : Vendredi 29 Mars 2019

Le cadre de vie

1> Selon vous, quel est l'élément le plus représentatif de l'image de la commune ?
(1 seule réponse possible)

- Le Lac d'Aiguebelette,
- La Petite Ile,
- Le centre-village et l'Eglise sur leur promontoire,
- Le paysage rural de la commune,
- Son découpage en hameaux,
- La Montagne de l'Épine,
- Les plages du Saughey et de Saint-Alban Plage,
- Autres.

Questionnaire à la population – Saint-Alban de Montbel – 1^{er} trimestre 2019

2> Les richesses environnementales du territoire vous semblent-elles suffisamment valorisées ?

- Oui,
- Non.

3> Pensez-vous que l'agriculture tient une place importante sur le territoire ?

- Oui,
- Non.

4> Pour vous, la préservation du cadre de vie passe avant tout par...
(2 réponses maximum)

- L'embellissement de la ville (fleurissement, aménagement d'espaces verts, ...).
- La préservation des rives du Lac d'Aiguebelette,
- La réduction des nuisances sonores (bruits liés aux activités humaines, transports routiers, ...).
- L'aménagement d'itinéraires pédagogiques pour sensibiliser à la protection de l'environnement.
- La préservation des espaces naturels et agricoles,
- La promotion de la dimension environnementale pour les constructions (orientation du bâtiment, énergies renouvelables, ...).
- La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti,
- La qualité architecturale des futures constructions,
- Le développement des liens piétons et vélos entre les différents hameaux.

5> Vous habitez à Saint-Alban de Montbel pour... (2 réponses maximum)
(2 réponses maximum)

- La situation géographique à proximité de polarités économiques dynamiques (Pont de Beauvoisin, Chambéry, Aix les Bains, ...)
- La qualité du cadre de vie,
- L'atmosphère territoriale (présence de famille dans la commune, ...).
- Le dynamisme de la vie locale (école, boulangerie, services de santé, associations, ...).

Questionnaire à la population – Saint-Alban de Montbel – 1^{er} trimestre 2019

Mis en œuvre dès le lancement de la procédure, il a permis d'enrichir le diagnostic territorial. Il comportant 21 questions à choix multiples.

45 habitants ont répondu au questionnaire. Leurs réponses ont permis d'alimenter les différents chapitres du rapport de présentation.

Les résultats de cette phase de concertation ont été présentés au comité de pilotage, au conseil municipal ainsi qu'à la population lors de la réunion publique n°1 du 13 Septembre 2019.

2.8. La boîte à idées

La boîte à idées a été mise à disposition du public à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture du vendredi 8 février 2019 au vendredi 29 mars 2019.

Aucune contribution a été déposée dans la boîte à idée.

2.10. La lettre d'information

Suite à l'élection d'une nouvelle équipe municipal et à l'écriture d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la commune a réalisé un courrier explicatif, notamment disponible sur le site internet de la commune.



Commune de St Alban de Montbel
257 rue François Cachoud
73610 SAINT ALBAN DE MONTBEL
Tél : 04 79 36 02 14
Mail : mairie@stalbandemontbel.fr

Le 27 mai 2021

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel repart avec de nouvelles priorités, faites-nous part de votre avis !

Chers Saint-Albanais et Saint-Albanais,

Au cours de l'année 2018, la précédente équipe municipale a engagé une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de ce projet de PLU a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 13 septembre 2019 et débattu en Conseil Municipal le 23 septembre 2019. Le PADD est une pièce clé du PLU car c'est lui qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour le territoire pour les 10 prochaines années.

Les choix affirmés dans ce document ne correspondent pas à notre vision de Saint-Alban de Montbel et à ce que nous souhaitons pour notre Commune pour l'avenir. En effet, la protection de l'environnement et du paysage Saint-Albanais sont pour nous une priorité, le PADD qui vous avait été présenté ne permettait pas de les préserver.

Le Conseil Municipal a ainsi pris la décision de revoir les orientations du PADD afin de garder l'esprit et l'identité du village et de ne pas faire évoluer Saint-Alban de Montbel vers une banale zone suburbaine. Nous avons ainsi notamment revu le projet de développement de l'urbanisation aux abords de la RD921 en réorientant le projet vers la densification raisonnée des espaces bâtis. Nous permettrons un développement modéré de l'urbanisation dans les secteurs non visibles du Lac et éloignés de la RD. Nous avons également repensé le projet de développement touristique pour veiller à ce que le Sougey demeure un site exceptionnel qui ne soit pas exclusivement réservé à une exploitation commerciale mais accessible à tous.

Nous souhaitons échanger avec vous sur le nouveau PADD qui a été mis au point par le Conseil Municipal.

Compte tenu de son importance, il est impératif que ce projet puisse être partagé avec les habitants et que vous nous fassiez part de vos remarques, avis et propositions.

Le contexte sanitaire ne nous permet pas d'organiser sereinement une réunion publique de présentation, c'est pourquoi nous mettons en place une concertation à distance.

Vous pourrez prendre connaissance du nouveau PADD sur le site internet de la Commune ou directement en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (Lundi, Mardi de 10 h à 12h et Jeudi, Vendredi de 14h à 18h).

Vos observations pourront être transmises par mail à l'adresse suivante mairie@stalbandemontbel.fr ou consignées dans un registre prévu à cet effet en Mairie du 1^{er} juin au 18 juin 2021 inclus.

Merci de votre participation.

Le Maire,
Pierre DUPERCHY

3. Conclusions

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant le Plan Local d'Urbanisme ont été mis en œuvre.

Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi de recueillir les vis et les remarques des habitants. La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de la révision du Plan Local d'Urbanisme et ses enjeux pour le futur territoire.

4. Annexes

Liste des annexes :

1. **Compte-rendu de la réunion publique n°1 du 13 septembre 2019**
2. **Compte-rendu de la réunion publique n°2 du 5 Juillet 2022**
3. **Compte-rendu du forum de lancement du PLU du vendredi 8 février 2019**
4. **Compte-rendu de la balade urbaine du mercredi 20 mars 2019**
5. **Compte-rendu de l'atelier participatif du vendredi 29 mars 2019**
6. **Questionnaire à la population disponible entre le 8 février et le 29 mars 2019**

I. Compte-rendu de la réunion publique n°1 du 13 Septembre 2019



COMPTE-RENDU DE REUNION



Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

Réunion publique sur le PLU - 13 septembre 2019

Objet de la réunion : Réunion publique sur la synthèse du diagnostic territorial et le projet de PADD
Lieu : Salle Polyvalente de Saint-Alban de Montbel
Démarrage : 18h30

Est joint à ce compte-rendu le support de présentation.

Environ 25 personnes sont présentes dans la salle.

La réunion publique débute à 18h40

Sont mis à disposition du public :

- Les panneaux de concertation n°1, 2 et 3,
- Le registre de concertation.

Après avoir introduit la séance en présentant le contexte dans lequel s'inscrit cette révision générale du PLU, Madame le Maire donne la parole à Laetitia LAMBERT et Lola HUBAUD, urbanistes au sein du bureau d'études Atelier 2.

A la suite de la présentation, il est proposé au public de s'exprimer sur le sujet et de poser d'éventuelles questions.

Les questions ou remarques suivantes sont émises par le public

Une participante demande comment les corridors écologiques et les axes de déplacement de la faune ont été définis.

Les corridors écologiques sont issus de documents de rang supérieur comme le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE,) retranscrits à une échelle plus locale dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant Pays Savoyard.

A l'échelle locale, les axes de déplacement de la faune ont été précisés par le bureau d'études Agrestis qui traite des questions environnementales dans le projet de PLU. Dans le cadre du diagnostic environnemental du PLU, le bureau d'études a rencontré l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Alban de Montbel ce qui lui a permis de déterminer de manière plus précise les axes de déplacements de la faune.

Une participante demande si la barrière mise en place pour délimiter la piste cyclable ne constitue pas un obstacle aux déplacements de la faune, fragilisant ainsi les corridors écologiques identifiés.

Madame le Maire explique que ces barrières sont mises en place par le Conseil Départemental qui a connaissance des corridors écologiques délimités sur la commune.

Une participante partage la volonté municipale d'impulser une harmonisation architecturale des constructions afin de conserver l'identité de Saint-Alban de Montbel. Elle déplore néanmoins la multiplication des panneaux d'information de la Région sur les accotements de route qui dénaturent le paysage.

Ces panneaux sont mis en œuvre afin de bénéficier de subventions pour les projets communaux. Sans l'implantation de ces panneaux, Saint-Alban de Montbel ne pourra pas bénéficier de subventions qui sont indispensables pour le financement de ces projets.

Un participant explique que la mobilité doit être une question préalable à toutes nouvelles constructions. Cette réflexion concertée doit être réfléchie à l'échelle du SCoT de l'Avant Pays Savoyard et de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette et intégrer les acteurs tels que la SNCF, les gestionnaires de l'autoroute A 43. Ces réflexions pourraient ensuite conduire à l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui permettrait de définir une stratégie globale et cohérente à l'échelle du bassin de vie.

Madame le Maire confirme que cette réflexion doit être menée à l'échelle supra-communale car de nombreuses communes font face à des problématiques similaires à celles de Saint-Alban de Montbel.

Une participante demande si d'anciens projets de déviation ou de création de nouvelles bretelles d'autoroute ne pourraient pas être étudiés afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes de circulation importante sur la RD 921.

Elle évoque également les problèmes de sécurité liés à l'incivilité des automobilistes notamment au niveau des passages piétons et des terres pleins centraux.

Elle demande si les conséquences de l'augmentation de la population sur la circulation ont été prises en compte dans la définition du projet communal.

Madame le Maire a bien conscience de cette problématique de sécurité et de trafic important sur la RD 921.

Elle précise que la création d'une nouvelle sortie d'autoroute ne dépend pas d'une volonté politique mais plutôt d'une réalité économique propre à l'exploitant de l'autoroute, Area.

Elle a alerté plusieurs fois le département sur l'augmentation de fréquentation de cet axe et les problèmes de sécurité inhérents. A ce titre, la commune a songé à l'installation d'un radar routier afin de réduire les vitesses excessives sur cet axe. Les réflexions sont en cours pour déterminer son emplacement et surtout son financement.

Madame le Maire explique que les pétitions d'habitants donnent du poids aux demandes politiques que les élus formulent auprès du Département. Elle précise que les habitants du Gué des Planches sont en train de réaliser une pétition qu'elle transmettra directement au président du département, Monsieur Hervé Gaymard.

Une participante demande quel est le poids de la commune sur le maintien de l'offre en transport en commun.

La Commune ne dispose pas de la compétence en matière de transports en commun. En revanche les élus Saint-Albanais et les élus de l'intercommunalité se sont mobilisés en défilant devant la préfecture de Chambéry et en écrivant à la Région puisque c'est elle qui est compétente en la matière.

Les députés ont également fait remonter cette problématique en question libre à l'assemblée nationale.

La réunion publique s'achève à 20h05

2. Compte-rendu de la réunion publique n°2 du 5 Juillet 2022



COMPTE-RENDU DE REUNION



Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

Réunion publique n°2 - 5 juillet 2022

Objet de la réunion : Réunion publique de présentation du projet de PLU

Lieu : Salle Polyvalente de Saint-Alban de Montbel

Démarrage : 18h30

Est joint à ce compte-rendu le support de présentation.

Environ 30 personnes sont présentes dans la salle.

La réunion débute à 18h35

Est affiché sur le mur de la salle le projet de zonage du PLU.

Après avoir introduit la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Laetitia LAMBERT, urbaniste au sein du bureau d'études Atelier 2.

A la suite de la présentation, il est proposé au public de s'exprimer sur le sujet et de poser d'éventuelles questions.

Les questions ou remarques suivantes sont émises par le public

7 personnes sont venues représenter l'entreprise Du Haut des Cimes, exploitant d'Accro'Lac, l'accrobranche de la colline du Sougey. Son gérant déplore que le projet de PLU ne permette pas le maintien de l'activité. Il interroge les élus :

Qu'avez-vous prévu dans votre PLU pour maintenir et développer l'activité touristique ?

Pourquoi ne pas avoir mis en place de micro-pastillage pour l'accrobranche alors qu'il y en a sur la plage ?

Que prévoyez-vous pour les employés lorsqu'ils seront sans travail ?

M le Maire précise que ce choix respecte le PADD et correspond à la volonté de la municipalité de préserver le caractère naturel des abords du Lac d'Aiguebelette. Son souhait est que la colline du Sougey retrouve son caractère naturel et soit accessible à tous, toute l'année. Le PLU a été construit au profit de l'intérêt général et non pas pour l'intérêt d'une entreprise.

Il n'y a pas d'autre question posée par le public.
M le Maire remercie l'assemblée et clôture la réunion.

La réunion publique s'achève à 19h10

3. Compte-rendu du forum de lancement du PLU du Vendredi 8 février 2019



COMPTE-RENDU DE REUNION



Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

Forum de lancement du PLU - 8 février 2019

Objet de la réunion : Forum de lancement du PLU
Lieu : Salle Polyvalente de Saint-Alban de Montbel
Démarrage : 18h30

Est joint à ce compte-rendu le support de présentation.

Une cinquantaine de personnes sont présentes dans la salle.

Le forum de lancement du PLU débute à 18h30

Sont mis à disposition du public :

- Des versions papier du questionnaire,
- Une boîte à idées,
- Le 1^{er} panneau de concertation.

Après avoir introduit la séance en présentant le contexte dans lequel s'inscrit cette révision générale du PLU, Madame le Maire donne la parole à Laetitia LAMBERT et Lola BERNARD-BRUNEL urbanistes au sein du bureau d'études Atelier 2.

A la suite de la présentation, il est proposé au public de s'exprimer sur le sujet et de poser d'éventuelles questions.

Les questions ou remarques suivantes sont émises par le public :

Un participant explique que Saint-Alban de Montbel est exposé, comme la majorité des communes françaises, au phénomène de vieillissement de sa population. Il demande si le Plan Local d'Urbanisme dispose d'outils permettant d'attirer les jeunes sur le territoire communal ?

Mme Lambert explique que le maintien ou l'accueil de jeunes sur le territoire est corrélé à la typologie de logements présente. Pour que les jeunes restent sur la commune ou viennent s'y installer, il faut qu'une offre locative de logements de petite à moyenne taille soit présente.

Si la commune affirme dans le cadre de son projet de territoire la volonté d'attirer des jeunes, le PLU pourra, dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation, préciser des typologies de logements à réaliser en orientant vers des logements de petite taille.

Un participant explique que la commune dispose de peu de possibilités constructives. En effet, Saint-Alban de Montbel dispose de nombreuses protections environnementales et est coupé par la Route Départementale 921. Cette coupure crée deux espaces contraints, peu favorables au développement de l'urbanisation (en dehors du centre-village) : les espaces marécageux entre la RD 921 et le Lac et les espaces couverts de muriers au-dessus de la RD 921.

Un participant rappelle que le PLU est élaboré pour une période de 10/12 ans ce qui représente un temps relativement long. Il demande si le PLU peut évoluer durant cette période pour permettre la réalisation d'un projet ou s'il est totalement figé ?

Durant sa période d'application, le PLU peut évoluer grâce à des procédures de modifications simplifiées, modifications ou révisions allégées pour s'adapter à la marge.

Si les évolutions envisagées sont importantes et vont à l'encontre du projet politique défini dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), le PLU peut faire l'objet d'une révision générale à n'importe quel moment. Une révision générale équivaut à une élaboration en matière de procédure et de durée des études.

Un participant demande si des projets ont déjà fait l'objet d'une demande de dérogation au principe de discontinuité de la Loi Montagne.

Mme Lambert explique qu'un particulier ne peut pas effectuer une demande individuelle pour déroger aux principes de la Loi Montagne. Une telle demande ne peut être faite que par la Commune au regard d'un projet. Mme Le Maire précise qu'à sa connaissance aucun projet n'a fait l'objet d'une dérogation aux principes de la Loi Montagne.

Une participante demande comment la commune peut créer des logements locatifs sur la commune si elle n'est pas propriétaire foncière et à l'initiative du projet?

Mme Lambert explique que le Plan Local d'Urbanisme peut, dans les secteurs stratégiques de la commune, définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation et imposer une part minimale de logements locatifs sociaux. La commune n'a pas besoin de disposer de la maîtrise foncière.

Mme Le Maire explique que la commune est bien dotée en logements locatifs et qu'ils sont importants car ils permettent une rotation des ménages et le maintien des équipements publics tel que l'école.

Le forum s'achève à 20h

4. Compte-rendu de la balade urbaine du mercredi 20 mars 2019



COMPTE-RENDU DE REUNION



Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel Balade urbaine du 20 mars 2019

Objet de la réunion : Balade urbaine
Lieu : Mairie de Saint-Alban de Montbel
Démarrage : 14h30

PRESENTS	
Annick CHEVALIER	Maire de Saint-Alban de Montbel
Henri GRIMONET	Saint-Alban de Montbel, 1 ^{er} adjoint
Sylvie TRILLAT	Participante à la balade urbaine
Jean TRILLAT	Participant à la balade urbaine
Josiane GAY	Participante à la balade urbaine
Jacqueline MC MANUS	Participante à la balade urbaine
Astrid LONG	Agrestis, chef de projet
Jordan FERMAUT	Agrestis
Lola BERNARD-BRUNEL	Atelier 2, urbaniste
DIFFUSION	
Les présents, et	
Sylvain DURET	Saint-Alban de Montbel, 2 ^{ème} adjoint
Annick POUPENEY	Saint-Alban de Montbel, 3 ^{ème} adjoint
Luc LEGER	Saint-Alban de Montbel, 4 ^{ème} adjoint
Jean SZLAPKA	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Benjamin BARDON	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Bernard-Paul EMINET	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Catherine SENFT	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Géraud RENAUDIN	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Paul MERCY	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal

Rédacteur	Atelier 2
Nombre de pages	7
Pièces jointes	0

Départ :

Madame Le Maire et Monsieur GRIMONET remercient les participants présents pour cette balade urbaine.

Atelier 2 présente les objectifs de cette balade urbaine qui s'intitule « Faites-nous découvrir votre commune à partir de vos connaissances et pratiques du territoire » :

- Echanger sur le fonctionnement de la commune à partir du vécu des participants;
- Identifier les faiblesses et les atouts du territoire,
- Dégager les perceptions du vécu.

Atelier 2 présente ensuite l'itinéraire de la balade urbaine et donne à chacun des participants un plan du parcours (annexe n°1).

Il est proposé aux participants de partager leurs points de vue sur ce premier secteur de la commune, le cœur de village.

Poursuivre la mise en valeur de l'Eglise sur son promontoire

Les participants mentionnent la qualité de l'église sur son promontoire. Ils souhaitent que cet ensemble soit valorisé et préservé.

Madame Le Maire explique que des actions sont menées pour mettre en valeur le Chef-Lieu. Elle mentionne l'éclairage récent de l'Eglise et la réalisation du projet Cœur de Village. Ce projet de requalification de la place du bourg de Saint-Alban de Montbel met en valeur l'Eglise sur son promontoire et l'ensemble des équipements publics (Mairie, école primaire).

Atelier 2 questionne les participants sur les éléments qui sont à mettre en valeur/préserver pour assurer la qualité de cet ensemble remarquable de la commune.

Les participants mentionnent les espaces verts devant l'Eglise qui permettent de la mettre en valeur depuis les rives opposées. Le projet de cœur de village concourt également selon eux à la valorisation du Chef-Lieu.

Les vues sont également à préserver selon les participants.

Réfection de la voirie du cimetière

Les participants demandent s'il est prévu de réaménager la voie d'accès au cimetière.

Madame Le Maire explique que le projet de réfection de la voirie n'est actuellement pas prévu.

Accessibilité PMR à l'Eglise

Les participants déplorent que l'Eglise ne dispose pas d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Madame Le Maire explique qu'il est techniquement impossible de créer un accès à l'Eglise pour les Personnes à Mobilité Réduite et que la commune a obtenu, à ce titre, une dérogation.

1er arrêt : la base du Sougey

Les participants sont invités à exprimer leurs ressentis et vécus de cet espace touristique de la commune.

Cadre agréable et qualitatif

Les participants trouvent le cadre agréable et qualitatif. Ils expliquent fréquenter la plage en dehors des périodes touristiques afin d'éviter les fortes affluences.

Madame Le Maire explique qu'il y a 3 week-ends de forte affluence : les deux derniers week-ends de juin et le premier week-end de juillet. Ce pic de fréquentation s'explique par l'afflux des habitants des agglomérations voisines lors des premières chaleurs.

Fréquentation estivale

Certains d'entre eux déplorent des problèmes de mauvaises fréquentations durant la période estivale.

Madame Le Maire et Monsieur GRIMONET mentionnent la présence de 3 gendarmes mobiles qui patrouillent autour du Lac pendant la période estivale.

Les participants rapportent également des incivilités sur le Lac avec des personnes qui jettent leurs ordures dans l'eau.

Madame Le Maire explique que les gendarmes vont désormais être équipés d'un bateau afin de pénaliser les incivilités et assurer la sécurité sur l'eau.

Déplacements doux et stationnements

Les participants utilisent fréquemment la voie verte permettant de faire le tour du Lac. Ils évoquent des conflits d'usage entre les différents modes doux. En effet certains cyclistes utilisent la voie verte comme une piste cyclable, ils roulent à vive allure et réprimandent les marcheurs qui baladent.

Madame Le Maire rappelle que la voie verte est destinée à la promenade pour l'ensemble des modes doux (cyclistes et piétons) et que les vitesses des déplacements sont réduites.

Les participants proposent qu'une signalétique soit mise en œuvre afin d'indiquer les bonnes pratiques sur la voie verte.

Une participante se rend souvent à la place du Sougey à vélo depuis le secteur du Gué des Planches. Bien qu'une piste cyclable soit présente de part et d'autre des voies de la RD, l'itinéraire n'est pas très agréable et sécurisé en raison de la forte fréquentation de cet axe. Elle demande s'il est prévu de prolonger la voie verte sur l'ensemble du tour du Lac.

Madame Le Maire explique que la poursuite de la voie verte est actuellement en projet à l'échelle intercommunale. La réalisation de ce projet est très onéreuse ce qui constitue un frein à sa mise en œuvre.

Les participants mentionnent également de difficultés de stationnement durant les périodes de fortes affluences pouvant générer des difficultés de circulation.

Madame Le Maire précise que des aménagements vont être réalisés afin d'interdire le stationnement le long de la Route du Sougey sur la partie bordant le Camping.

Activités économiques et touristiques

Les participants rapportent que les activités économiques permettent de compléter l'offre touristique et qu'elles sont attractives pour les habitants des agglomérations voisines. Le Lac d'Aiguebelette et la base du Sougey sont attractifs pour les familles qui sont à la recherche d'espace de baignade naturelle et d'activités touristiques. L'acrobranche est identifiée par les participants comme une activité touristique génératrice d'attractivité.

2^{ème} arrêt : Le Plat – La Donzière - Corniola

Monsieur GRIMONET fait un bref historique sur l'urbanisation de ce secteur et rappelle que la Corniola est le premier lotissement qui a vu le jour sur la commune de Saint-Alban de Montbel.

Atelier 2 propose aux participants de s'exprimer sur la qualité architecturale des constructions et les clôtures.

Les participants sont attachés à la présence de toiture à pans sur les constructions. Ils demandent s'il est possible d'interdire les toits plats sur la commune.

Atelier 2 explique aux participants que le PLU ne peut pas interdire la réalisation de toitures terrasses dans le cas où ces dernières permettent de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Favoriser la retenue des eaux pluviales,
- Produire des énergies renouvelables.

Un participant mentionne également la présence de croupes sur certaines constructions. Il explique aux autres participants que la croupe est un pan de toiture rampant à l'extrémité des combles caractéristique des constructions traditionnelles savoyardes.



La présence du bois sur une partie de la façade des constructions est également un élément important pour les participants.

Une discussion s'installe au sein du groupe sur la présence de volets battants en façade des constructions. Pour certains des participants, il est important que les constructions disposent de volets battants afin d'habiller les façades pour qu'elles ne soient pas « tristes ». Pour les constructions nouvelles qui disposent de volets roulants ils souhaiteraient qu'un double dispositif de volets soit présent afin de conserver les volets battants en façade. Monsieur GRIMONET explique que la mise en place d'un double dispositif de volets est onéreuse. Pour d'autres participants, la présence de volets battants est importante sur les constructions anciennes mais n'est pas indispensable sur les constructions modernes.

Les participants préfèrent les haies vives aux clôtures maçonnées.

3^{ème} arrêt : Le Berlioz

Monsieur GRIMONET rappelle les limites communales sur le secteur du Berlioz qui étaient méconnues pour la majorité des participants.

Les participants qualifient le Berlioz comme un bel espace, qu'ils fréquentent régulièrement pour balader. Ils expliquent qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs sur la commune.

La majorité d'entre eux connaissent la seule exploitation agricole ayant son siège sur la commune : le GAEC du Perron. Ils reconnaissent la qualité de leurs productions.

Les participants mentionnent la nécessité de maintenir et créer des activités économiques sur la commune afin de conserver les jeunes au pays.

4^{ème} arrêt : Village ancien – Rue des Châtaigniers

Les participants mentionnent la qualité des constructions présentes. Ces constructions constituent selon eux un véritable patrimoine communal qui doit faire l'objet d'une réhabilitation respectueuse des caractéristiques de ce bâti traditionnel.

Ils évoquent également la qualité de certaines constructions bordant le Lac d'Aiguebelette.

5^{ème} arrêt : Lotissement de la Platière – Route du Collomb

Les participants déplorent le manque d'harmonie des couleurs de toiture et les couleurs trop vives. Un débat s'installe au sein du groupe sur les couleurs de façades. Certains participants trouvent que les couleurs de façades sont trop vives et pas en harmonie avec les constructions traditionnelles alors que d'autres trouvent au contraire que les teintes utilisées se rapprochent des constructions en pisé.

Arrêt supplémentaire – Calaman

Les discussions au sein du groupe conduisent à effectuer un arrêt supplémentaire au Calaman afin d'évoquer ensemble les nouvelles constructions de ce secteur.

Les participants estiment qu'il manque de l'espace entre les constructions et ont un sentiment de densité soutenue. Ils déplorent le manque d'espace vert autour des constructions qui semblent, selon eux, construites les unes sur les autres.

Madame Le Maire explique que les constructions sont implantées sur de larges emprises foncières (environ 1 500m²) mais que la forte pente donne cette impression de densité.

Les participants apprécient la qualité architecturale de ces nouvelles constructions.

6^{ème} arrêt : ZA de la Gagère

Au regard de l'heure tardive, il est convenu de ne pas effectuer un arrêt à la zone d'activités de la Gagère et d'évoquer ce secteur lors du dernier arrêt à Saint-Alban Service.

7^{ème} arrêt : Le gué des Planches

Les participants soulignent la qualité architecturale de deux anciennes constructions en pierre qui constituent selon eux un patrimoine local. Ils évoquent l'importance de protéger et valoriser ce patrimoine bâti tout en encadrant son évolution afin que les réhabilitations soient respectueuses des caractéristiques de ce bâti traditionnel.

Les participants évoquent également le caractère très routier du secteur du Gué des Planches avec une augmentation des flux routiers ces dernières années.

L'augmentation des flux routiers a conduit certains participants à changer leurs modes de transport pour se rendre sur le lieu de travail.

Atelier 2 explique que les actifs Saint-Albanais se rendent essentiellement sur le lieu de travail en voiture individuelle et que très peu d'entre eux utilisent les transports en commun (5%). Elle demande aux participants s'ils ont une explication à cette faible utilisation des transports en commun par les actifs.

Les participants pensent que les premiers trains ne sont pas assez tôt pour les actifs, ce qui pourraient contraindre certain d'entre eux, à utiliser leur voiture individuelle. Certaines liaisons, notamment pour rejoindre l'agglomération grenobloise, ne sont pas optimales (attente importante à la gare de Chambéry) et peuvent inciter les actifs à se rendre en voiture à Montmélian pour réduire leur temps de déplacement et stationner leur véhicule. En effet, la gare de Montmélian dispose d'un parking relais contrairement à la gare de Chambéry où les stationnements aux alentours sont manquants et très onéreux.

Ils expliquent également que le parking de la gare de Lépin-le-Lac est souvent saturé par des usagers qui l'utilisent comme aire de covoiturage. Des usagers ne pouvant stationner à la gare sont alors amenés à utiliser leur voiture. Les participants mentionnent aussi le coût et la saturation des stationnements dans l'agglomération chambérienne pouvant encourager les automobilistes à utiliser les transports en commun.

Atelier 2 questionne les participants sur le château du Perron. Ils expliquent que c'est une belle construction mais que les gens en parlent peu puisqu'il est difficilement visible quand on est à proximité. Pour le percevoir il faut se rendre sur les rives opposées du Lac.

8^{ème} arrêt : Saint-Alban Service

Les participants expliquent que les commerces présents sur la commune fonctionnent et qu'ils sont suffisants au regard de l'offre locale. L'attractivité touristique et la localisation des zones d'activités en bordure de route départementale assure la viabilité économique des commerces et donne à la commune une vitalité annuelle. Ils précisent que les commerces doivent fonctionner car la majorité d'entre eux sont installés sur la commune depuis plusieurs années et qu'il y a peu de rotation.

Les participants effectuent leurs achats complémentaires (boucherie, marché, ...) sur les communes voisines bordant le Lac et se rendent dans les polarités locales quand ils ont besoins d'effectuer des courses dans les grandes surfaces. Les communes de Lépin-Le-Lac et de Novalaise disposent de commerces de bouche qualitatifs. Un marché hebdomadaire est présent à Novalaise.

Monsieur GRIMONET remercie une nouvelle fois les participants et leur rappelle qu'un atelier participatif sera organisé à la salle polyvalente le vendredi 29 mars à 20h30.

La balade urbaine s'achève à 17h45.

5. Compte-rendu de l'atelier participatif du vendredi 29 mars 2019



COMPTE-RENDU DE REUNION



Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel Atelier participatif du 29 mars 2019

Objet de la réunion : Atelier participatif
Lieu : Salle polyvalente de Saint-Alban de Montbel
Démarrage : 18h30

PRESENTS	
Annick CHEVALIER	Maire de Saint-Alban de Montbel
Henri GRIMONET	Saint-Alban de Montbel, 1 ^{er} adjoint
Patrick NOEL-LARDIN	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Jean SZLAPKA	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Sylvie TRILLAT	Participante à l'atelier participatif
Jean-Joseph TRILLAT	Participant à l'atelier participatif
Josiane GAY	Participante à l'atelier participatif
Michel GAY	Participant à l'atelier participatif
Céline PARIS	Participante à l'atelier participatif
Laetitia LAMBERT	Atelier 2, urbaniste
Lola BERNARD-BRUNEL	Atelier 2, urbaniste
DIFFUSION	
Les présents, et :	
Sylvain DURET	Saint-Alban de Montbel, 2 ^{ème} adjoint
Annick POUPENEY	Saint-Alban de Montbel, 3 ^{ème} adjoint
Luc LEGER	Saint-Alban de Montbel, 4 ^{ème} adjoint
Benjamin BARDON	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Bernard-Paul EMINET	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Catherine SENFT	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Géraud RENAUDIN	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal
Paul MERCY	Saint-Alban de Montbel, conseil municipal

Rédacteur	Atelier 2
Nombre de pages	6
Pièces jointes	1

Est joint au présent compte-rendu la présentation de l'atelier participatif (190329_Atelier participatif).

Madame Le Maire remercie les participants présents à cet atelier participatif.

Atelier 2 présente l'organisation de cet atelier participatif intitulé « Vivre à Saint-Alban de Montbel : Bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain ».

Le bureau d'études rappelle brièvement le cadre général dans lequel doit s'inscrire le PLU et les grands principes qui devront guider les participants durant l'atelier participatif.

L'organisation de l'atelier participatif s'articule autour de 4 grands temps :

- Identifier les atouts et les faiblesses du territoire (participants),
- Présentation synthétique des points saillants du diagnostic, des invariants et normes supérieures (Atelier 2),
- Dessiner l'avenir de la commune en définissant les actions à mettre en œuvre à l'horizon des 10 prochaines années (participants),
- Restitution et conclusion (participants).

I- Faire émerger les problématiques

Atelier 2 propose aux participants d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire en notant leurs idées sur des post-it. Le bureau d'études demande aux participants d'inscrire une idée par post-it. 2 couleurs de post-it ont été définies afin d'inscrire sur :

- **Les post-it orange**, les faiblesses/les manques de Saint-Alban de Montbel,
- **Les post-it jaunes**, les atouts/les points positifs de Saint-Alban de Montbel.

Les atouts et les faiblesses identifiés par les participants sont regroupés sur 2 tableaux au mur :

- Un qui regroupe les atouts / points positifs,
- Un qui met en avant les faiblesses / les manques.

Les atouts

Le Lac d'Aiguebelette :

- Vues superbes sur le Lac,
- Le Lac d'Aiguebelette,
- Le Lac est un joyau pour la commune,
- Le site du Lac,
- La proximité du Lac.

Le cadre de vie :

- Jolis hameaux,
- Cadre champêtre,
- Cadre de vie agréable « Esprit vacances » aux beaux jours.

Tourisme :

- Camping de qualité,
- Le tourisme (x2).

Proximité autoroute et polarités :

- Proximité Lyon, Grenoble, Valence, Genève,
- Proximité de Chambéry pour les habitations,
- Proximité de l'autoroute.

Commerces/services :

- La présence de la boulangerie et du cabinet médical,
- La commune a la chance d'avoir sur son territoire : 4 médecins, 2 infirmières, 1 ostéopathe, 1 cabinet de kinésithérapeutes.

Agriculture :

- Zone agricole assez importante.

Les faiblesses

Nuisances de la Route Départementale :

- Circulation de la Route Départementale en constante accroissement par moment,
- La circulation de la Route Départementale 921 : bruit & pollution,
- Coupé par la Route Départementale 921,
- Sécurité / circulation de la Route Départementale.

Manque de transports en commun :

- Arrêt de bus scolaire au niveau de la Corniola pas pratique pour les élèves (sans abris),
- Transports en commun pas toujours adaptés pour les horaires,
- Péage autoroute Chambéry moins cher pour la commune de Saint-Alban de Montbel

Manque de continuité des déplacements doux :

- Déplacements doux (pistes cyclables) non sécurisés,
- Tour du Lac non achevé en déplacements doux,
- Manque de sentiers de randonnées.

Faiblesse du tissu économique :

- Manque de commerces,
- Pôle d'emplois bien que les nouvelles ZA de Novalaise et Gerbaix amèneront à l'avenir une trentaine d'emplois.

Surfréquentation touristique / loisirs :

- Pas d'activité sportive,
- Surfréquentation de la plage 2 à 3 week-ends fin juin début juillet,
- Trop forte concentration de monde en période estivale,
- Surpopulation certains week-ends par forte chaleur – notamment au Sougey – parkings saturés.

Cadre de vie :

- Manque de fleurissement et entretien trop moyen.

2- Présentation synthétique du diagnostic

Atelier 2 présente ensuite la synthèse du diagnostic et les principales lois qui encadrent le développement de la commune (voir présentation jointe au présent compte-rendu). Le bureau d'études mentionne également le cadre défini par le SCOT.

3- Dessiner l'avenir de la commune

Le bureau d'études invite les participants à se répartir en 2 groupes et à choisir 2 ou 3 thématiques. Pour chaque thématique, ils devront définir plusieurs actions à mettre en œuvre sur le territoire et les localiser sur le plan mis à leur disposition.

Le projet définit par le groupe A :

Thématique 1 : Déplacements

Actions :

- Sentiers de randonnée balisés,
- Pouvoir se balader dans les bois et en bordure de Lac.

Thématique 2 : Le bâti

Actions :

- Réglementer l'aspect, la hauteur, le volume des constructions dans l'esprit « savoyard ».

Thématique 3 : Cadre de vie

Actions :

- Fleurissement des espaces communaux.

→ Carte annexe A

Le projet définit par le groupe B :

Thématique 1 : Economie / tourisme

Actions :

- Piste cyclable tout au long du Lac,
- Chemin piétonniers / de randonnées à valoriser,
- Développer les commerces de proximité (produits locaux).

Thématique 2 : Déplacement

Actions :

- Adapter les transports en commun : horaires / arrêts de bus / sécurisation,
- Vélos à Assistance Electrique + bornes de recharge,
- Co-voiturage,
- Parking (été),

Thématique 3 : Paysage

Actions :

- Entretien des zones en bordure du lac. Dégager les vues,
- Fleurissement,
- Réglementer l'architecture et les enseignes dans le PLU.

→ Carte annexe B

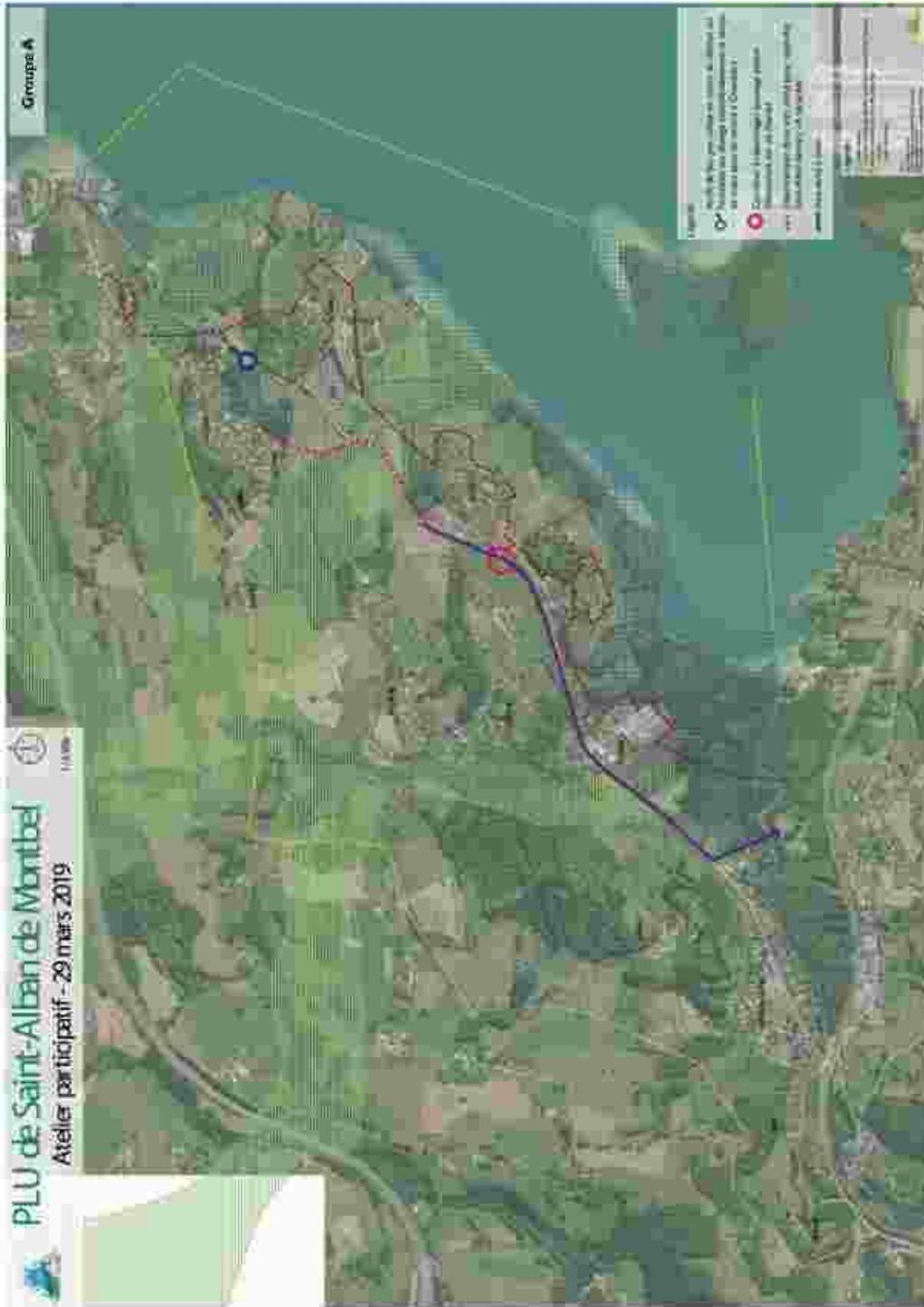
4- Restitution et conclusion

Un rapporteur par groupe présente les propositions en affichant le plan travaillé sur le mur.

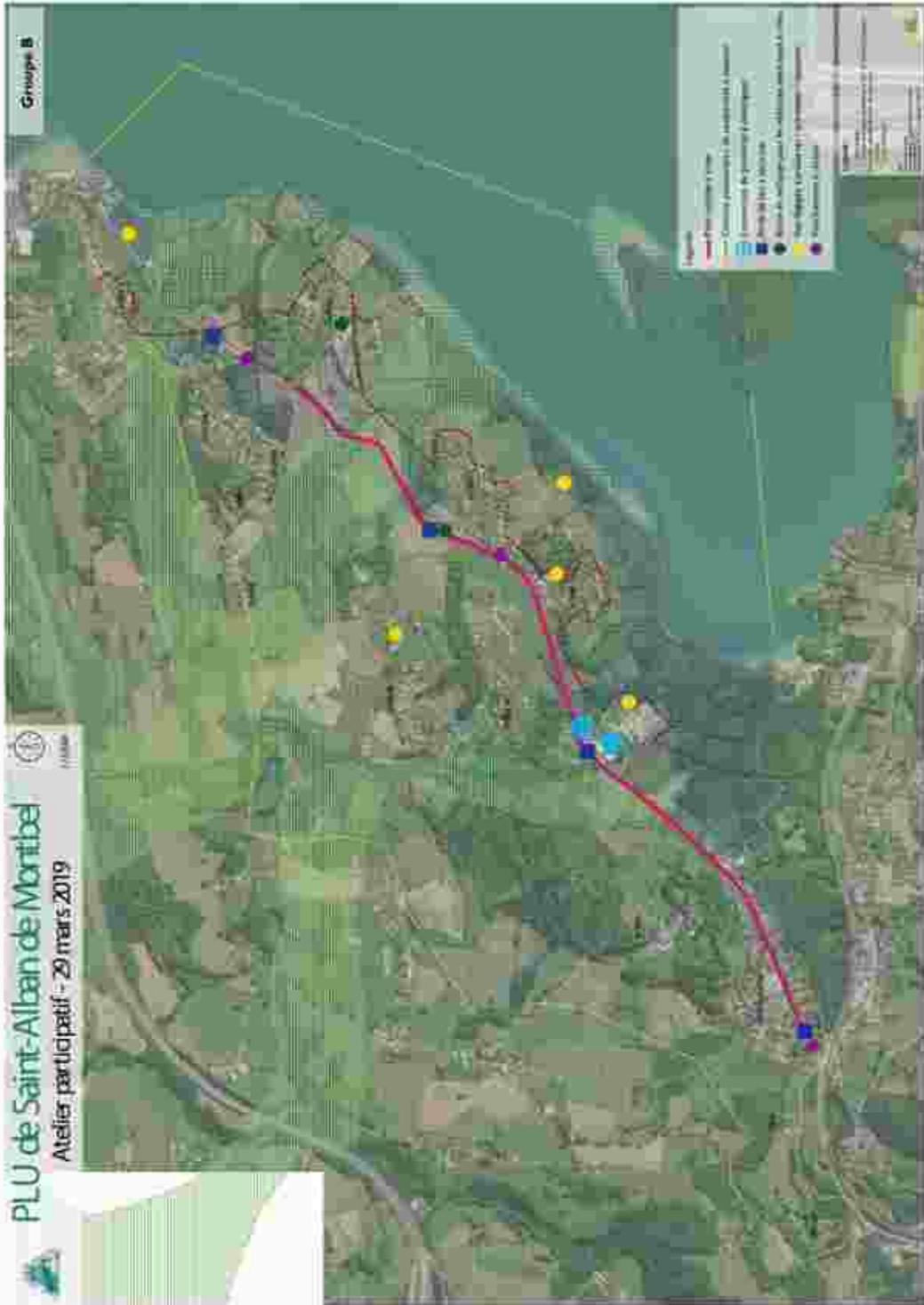
Madame le Maire conclut l'atelier participatif en remerciant les participants.

L'atelier participatif s'achève à 20h15.

Annexe A



Annexe B



6. Questionnaire à la population disponible entre le 8 février et le 29 mars 2019



Questionnaire à la population dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Alban de Montbel

La commune s'engage dans la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est un document de planification territoriale qui exprime un projet à l'horizon des 10 prochaines années. Il organise le développement de la ville en définissant une stratégie globale relative à l'aménagement du territoire et au développement durable ; stratégies économiques, touristiques, urbaines, sociales, environnementales, etc.

Au-delà de la seule notion de droit à construire, ce travail doit nous permettre de poser les bases de l'évolution de notre village dans les années à venir. L'équipe municipale souhaite associer la population à cette réflexion, ce questionnaire vous invite à nous donner votre vision de notre village et à nous faire part de vos idées pour la suite. Merci de prendre le temps de nous accompagner !

Le Maire, Annick Chevalier

Date limite de réponse : Vendredi 29 Mars 2019

Le cadre de vie

I > Selon vous, quel est l'élément le plus représentatif de l'image de la commune ?

(1 seule réponse possible)

- Le Lac d'Alguebelette,
- La Petite Ile,
- Le centre-village et l'Eglise sur leur promontoire,
- Le paysage rural de la commune,
- Son découpage en hameaux,
- La Montagne de l'Épine,
- Les plages du Sougey et de Saint-Alban Plage,
- Autres.



2> Les richesses environnementales du territoire vous semblent-elles suffisamment valorisées ?

- Oui,
- Non.

3> Pensez-vous que l'agriculture tient une place importante sur le territoire ?

- Oui,
- Non.

4> Pour vous, la préservation du cadre de vie passe avant tout par...

(2 réponses maximum)

- L'embellissement de la ville (fleurissement, aménagement d'espaces verts, ...).
- La préservation des rives du Lac d'Aiguebelette,
- La réduction des nuisances sonores (bruits liés aux activités humaines, transports routiers, ...).
- L'aménagement d'itinéraires pédagogiques pour sensibiliser à la protection de l'environnement.
- La préservation des espaces naturels et agricoles,
- La promotion de la dimension environnementale pour les constructions (orientation du bâtiment, énergies renouvelables, ...).
- La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.
- La qualité architecturale des futures constructions,
- Le développement des liens piétons et vélos entre les différents hameaux.

5> Vous habitez à Saint-Alban de Montbel pour... (2 réponses maximum)

(2 réponses maximum)

- La situation géographique à proximité de polarités économiques dynamiques (Pont de Beauvoisin, Chambéry, Aix les Bains, ...)
- La qualité du cadre de vie,
- L'attache territoriale (présence de famille dans la commune, ...).
- Le dynamisme de la vie locale (école, boulangerie, services de santé, associations, ...).



L'aménagement et l'urbanisme

6> Il y environ 650 habitants à Saint-Alban de Montbel. Pensez-vous que la population communale doit...

(1 seule réponse possible)

- Diminuer,
- Se stabiliser,
- S'accroître à un rythme modéré,
- S'accroître à un rythme plus rapide.

7> Pour répondre aux besoins de tous, quels types de logements manquent sur la commune ?

(1 seule réponse possible)

- Des logements locatifs aidés,
- Des logements de petite taille pour les jeunes et les personnes âgées,
- Des logements de grande taille pour les familles.

8> Quelles typologies d'habitat devraient être privilégiées ?

(2 réponses maximum)

- Les maisons individuelles,
- Les maisons groupées/mitoyennes,
- Les petits collectifs.

Les déplacements et l'accessibilité

9> Se déplacer à pied dans Saint-Alban de Montbel est pour vous :

- Aisé,
- Facile mais pas de partout,
- Difficile.



I 0> Selon vous, le stationnement est :

- Suffisant.
- Insuffisant.

I 1> Quels modes de déplacement sont à améliorer sur la commune en priorité ?

(2 réponses maximum)

- Les circulations en voiture,
- Les déplacements à pied ou à vélo,
- Les liaisons en transports en commun,
- Les sentiers de randonnées.

I 2> Pour vous rendre au travail, vous...

- Utilisez la voiture.
- Covoiturez,
- Prenez les transports en commun,
- Y allez à pied ou à vélo.
- Travaillez chez vous.

Les équipements publics

I 3> A votre avis, les équipements publics (mairie, école, terrains de sport, etc.) sont...

- Suffisants,
- Insuffisants.

Le développement économique

I 4> Selon vous, les commerces sont ?

- Suffisants.
- Insuffisants.



15> L'activité touristique vous semble...

- A la hauteur de la commune,
- Insuffisante par rapport aux potentiels de la commune.

16> Si vous êtes actif, vous travaillez ...

- A Saint-Alban de Montbel,
- A Novalaise,
- A Yenne,
- A Pont de Beauvoisin,
- A Chambéry,
- A Aix-les-Bains,
- Dans une autre commune de Savoie,
- Dans une commune de l'Isère,
- Autre.

Les grands enjeux de Saint-Alban de Montbel

17> Pour vous, ce qu'il faudrait développer avant tout dans la commune c'est ...

(3 réponses maximum)

- L'habitat en location,
- L'habitat en accession,
- Les petites entreprises, l'artisanat et le commerce,
- Le réseau de cheminements doux (piétons et cycles),
- Les activités touristiques et de loisirs,
- Les hébergements touristiques,
- Les espaces et équipements publics (jardins, place, terrains de sports, ...),
- Le tissu associatif,
- Les activités agricoles.



18> Voici présentés, sans ordre de priorité, 10 enjeux. Sélectionnez dans cette liste les 3 enjeux qui vous semblent essentiels

(3 réponses maximum).

- Développer l'habitat pour les jeunes de la commune.
- Accueillir de nouvelles populations.
- Assurer une bonne insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions.
- Assurer une mixité intergénérationnelle en lien avec un bon niveau d'équipement et de services.
- Améliorer les conditions de stationnement et de circulation.
- Améliorer les cheminements doux et les sentiers de randonnée.
- Préserver et valoriser l'aspect rural de Saint-Alban de Montbel.
- Soutenir le développement des activités (agriculture, commerces, artisanat, services, ...).
- Aménager l'espace en préservant l'environnement et le cadre de vie.
- Préserver les milieux naturels, les prairies, les forêts et mettre en valeur les vues sur le Lac.
- Développer le tourisme estival.
- Valoriser la présence de l'eau (lac, fontaines, lavoirs, fossés, torrents, ...).

Votre profil

* Réponse obligatoire.

19> Votre âge : *

- Moins de 24 ans
- Entre 25 et 39 ans
- Entre 40 et 59 ans
- Plus de 60 ans

20> Vous habitez : *

- Dans le bourg de Saint-Alban de Montbel
- Dans les hameaux de Saint-Alban de Montbel
- Dans la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
- Autre

21> Vous habitez sur la commune de Saint-Alban de Montbel depuis...

- Moins de 2 ans.
- De 2 à 4 ans.
- De 5 à 9 ans.
- 10 ans ou plus.